



SWISS ROWING

SWISS ROWING NEWSLETTER #4

(30 avril 2020)

Chères Présidentes, Chers Présidents de clubs

L'aviron a la chance d'être parmi les premiers sports à bénéficier du plan de déconfinement de la Confédération. Conformément au « Plan de protection « Aviron » », que SWISS ROWING a élaboré en collaboration avec les autorités compétentes, les clubs d'aviron suisses seront à nouveau autorisés à ouvrir leurs portes à partir du 11 mai 2020.

Cependant, cette « transition » sera soumise à des restrictions et à des mesures d'hygiène strictes, afin d'éviter une recrudescence de l'épidémie. Cette « Newsletter » fournit aux clubs les informations de base nécessaires pour assurer la protection des rameuses et rameurs ainsi que des entraîneurs et responsables de clubs.

SWISS ROWING demande instamment aux clubs de prendre les mesures nécessaires et recommandées ci-après d'ici au 11 mai 2020 afin que le sport de l'aviron puisse reprendre à cette date. Le « Plan de protection « Aviron » » permettra une reprise progressive de l'entraînement et définit les exigences sanitaires et épidémiologiques de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) à respecter.

SWISS ROWING NEWSLETTER #4

1. **Cadre fédéral pour le déconfinement du sport**
2. **Entraînement autorisé en bateaux courts partir du 11 mai 2020**
3. **Contenu du « Plan de protection « Aviron » »**
4. **Evaluations des risques et groupes à risques**
5. **Maison de l'Aviron de Sarnen**
6. **« Plan de protection « Aviron » » : Rôles, responsabilités et communication**
7. **Vue d'ensemble des événements annulés de SWISS ROWING**

Pour SWISS ROWING, la santé et la sécurité des athlètes et de ses employés dans leur environnement sont notre première priorité. Le comité de SWISS ROWING et le bureau de Sarnen vous remercient de votre solidarité et de votre soutien.

Prenez soin de vous !

Pour le comité

Sabine Horvath

Vice-Présidente, Communication

Pour le bureau de Sarnen

Christian Stofer

Directeur

No.	Sujet	Voir aussi:
1	<p>Cadre fédéral pour le déconfinement du sport</p> <p>Lors du « Point Presse » du Conseil fédéral du 29 avril, Madame la Conseillère fédérale Viola Amherd a annoncé un déconfinement progressif pour le sport à partir du 11 mai 2020. Ce déconfinement ne se fera qu'accompagné d'un plan de protection pour chaque fédération. SWISS ROWING a élaboré le « Plan de protection « Aviron » » et les clubs devront suivre les recommandations contenues dans ce plan et les adapter à leurs infrastructures et à leur environnement. Ces assouplissements pourront être modifiés en tout temps dépendant de l'évolution de la pandémie.</p> <p>L'aviron est un sport sans contact. Dans les bateaux, les rameuses et rameurs sont assis les uns derrière les autres (pas « face à face »). De ce fait, l'aviron bénéficie de ces premiers assouplissements dans le cadre du plan de déconfinement de la Confédération. Il pourra être repris mais uniquement en bateaux courts à partir du 11 mai 2020 et il sera impératif que les mesures de protections édictées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) soient respectées, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Interdiction de rassemblement (5 personnes max.) ➤ Règles de distanciation sociale (2 mètres entre les personnes ou 10 m² d'espace par personne) ➤ Règles d'hygiène OFSP <p>➔ SWISS ROWING a élaboré un « Plan de protection « Aviron » » dans le cadre des mesures de protection dans le domaine du sport. Ce plan sera mis à disposition des clubs.</p>	<p>www.baspo.admin.ch</p> <p>www.swissrowing.ch</p>
2	<p>Entraînement autorisé en bateaux courts partir du 11 mai 2020</p> <p>SWISS ROWING s'est fortement engagé pour que l'aviron soit parmi les premiers sports à pouvoir être déconfiné. A partir du 11 mai 2020, le sport de l'aviron pourra être pratiqué uniquement dans les bateaux courts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Skiff (1x) <i>bateaux « compétitions » et « loisirs », virus</i> ➤ Double (2x) et deux sans (2-) <i>bateaux « compétitions » et « loisirs »</i> <p>Les bateaux longs ne sont pas encore permis de sortir.</p>	

	<p>L'utilisation des canots à moteur avec une seule personne à bord pour le suivi des entraînements et pour la sécurité sur l'eau est autorisé.</p> <p>La pratique du sport est également soumise aux mesures de protections édictées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Interdiction de rassemblement (5 personnes max.) ➤ Règles de distanciation sociale (2 mètres entre les personnes ou 10 m² d'espace par personne) ➤ Règles d'hygiène OFSP <p>Par conséquent, il est important que les clubs élaborent, avant leurs réouvertures, des règles claires concernant les accès au club, au hangar à bateaux et aux autres infrastructures du club. Ils doivent aussi réglementer l'utilisation des bateaux et tout autre matériel sportif</p> <p>➔ A partir du 11 mai 2020, il sera à nouveau possible de ramer en bateaux courts. SWISS ROWING établira les règles à suivre pour permettre à tous les clubs de rouvrir.</p>	<p>www.swissrowing.ch</p>
3	<p>Contenu du « Plan de protection « Aviron » »</p>	
	<p>Le « Plan de protection « Aviron » » est un document destiné à aider les comités de clubs à définir le cadre opérationnel pour la réouverture et la gestion de leurs clubs tout en respectant les mesures de protection du Conseil fédéral. Les points principaux du plan sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bateaux approuvés ➤ Évaluation des risques ➤ Déplacements à destination et en provenance du lieu d'entraînement ➤ Installations et infrastructures ➤ Nettoyage des installations et infrastructures ➤ Entraînements ➤ Responsabilités et compétences <p>En ce qui concerne les mesures de déconfinement, SWISS ROWING attire l'attention des présidents de clubs sur le temps nécessaire de préparation pour l'organisation de la réouverture et pour la gestion opérationnelle d'un club. Cela comprend notamment l'élaboration d'un plan de protection spécifique pour le club, l'achat de matériel de nettoyage, l'organisation du nettoyage ainsi que les marquages permettant la distanciation sociale.</p> <p>➔ SWISS ROWING recommande de tenir compte des mesures édictées dans le « Plan de protection « AVIRON » » et de les adapter aux conditions locales.</p>	<p>Plan de protection « Club »</p>

4	Evaluations des risques et groupes à risques	
	<p>Les clubs doivent s'assurer que ses membres ne sont pas mis en danger par des personnes malades ou présentant des symptômes de la maladie. Ces dernières ne sont ni autorisées à participer aux entraînements ni à accéder au club et à ses infrastructures.</p> <p>Les groupes à risque (personnes de 65 ans et plus, malades ou présentant des symptômes de la maladie) ont un besoin accru de protection et sont en même temps responsables de ne pas mettre en danger le club dans son ensemble. Les personnes appartenant à un groupe à risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ ne participent pas aux entraînements ; ➤ n'œuvrent pas en tant qu'entraîneurs ; ➤ peuvent s'entraîner individuellement à l'extérieur du club. <p>➔ SWISS ROWING recommande aux clubs d'aviron de procéder à une évaluation appropriée des risques et de sensibiliser les groupes à risque de manière appropriée.</p>	
5	Maison de l'Aviron de Sarnen	
	<p>Les entraînements des équipes nationales à la Maison de l'Aviron de Sarnen reprendront progressivement dans le cadre des lignes directrices du « Plan de protection « Aviron » ». Les équipes nationales « Elite » seront, dans un premier temps, prioritaires.</p> <p>Les entraînements à la Maison d'Aviron de Sarnen sont considérés comme des activités de sport de haut niveau. SWISS ROWING attache une grande importance à la protection des membres des équipes nationales ainsi que de ses employés et mettra en œuvre toutes les mesures d'hygiène nécessaires pour cela.</p> <p>La Maison de l'Aviron de Sarnen est considérée comme une exploitation para-hôtelière et doit, de ce fait, également répondre aux exigences et aux mesures de protection propre à cette branche.</p>	
6	« Plan de protection « Aviron » » : Rôles, responsabilités et communication	
	<p>Le plan de protection « Aviron » est soumis à l'ordonnance 2 concernant les mesures de lutte contre les coronavirus</p>	

(COVID-19 Ordonnance 2) ainsi qu'aux « Exigences cadres pour la protection dans le sport ».

La responsabilité de la mise en œuvre de ces mesures incombe aux comités de direction des clubs ou aux directions opérationnelles de centres sportifs. Cette responsabilité comprend notamment les précautions à prendre, les règles à édicter quant à l'utilisation des infrastructures et du matériel ainsi que la communication de ces informations aux membres des clubs.

- SWISS ROWING mettra le « Plan de protection « Aviron » » sur son site en allemand, français et italien. Ce plan sera également envoyé par courrier électronique aux présidents des clubs d'aviron suisses, aux responsables du sport de compétition, aux responsables « Loisirs », aux responsables de la communication et aux responsables des entraînements enregistrés auprès de SWISS ROWING.
- SWISS ROWING demande aux comités de direction des clubs et aux directions opérationnelles de centres sportifs de communiquer de manière claires et précises les mesures contenues dans ce plan et de les faire respecter.
- Le bureau de SWISS ROWING à Sarnen se tient à disposition des clubs pour tout complément d'information concernant la mise en œuvre du plan de protection.
- Une vidéoconférence sera organisée dès que possible pour répondre aux questions liées au plan de protection. Les clubs recevront une invitation pour y participer dès qu'une date sera arrêtée.

info@swissrowing.ch
+41-41-660 95 24
(répondeur)

e-Mail

7 Vue d'ensemble des événements SWISS ROWING annulés

Le calendrier des événements sur le site de SWISS ROWING fournit des informations mise à jour quotidiennement quant aux différents événements nationaux et internationaux pour 2020. Vous pouvez y accéder avec le lien suivant:
<https://www.swissrowing.ch/de/events/eventkalender>

www.swissrowing.ch

Depuis la dernière Newsletter, les événements suivants ont été annulés ou reportés :

13 et 14 juin 2020: Régate nationale, Greifensee (annulée)

26 au 28 juin 2020: Championnats suisses, Rotsee (reportée en automne, date pas encore fixée)